

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	Fondation Stichting War Child
Forme juridique	Fondation néerlandaise reconnue d'utilité publique depuis le 1 ^{er} janvier 2008 par les Pays-Bas.
Date de création	09/10/1995
Siège social	Van Ostadestraat 149 à Amsterdam (1073 TK) Pays-Bas
Adresse site internet	<u>www.warchildholland.org</u>
Objet statutaire	La Fondation Stichting War Child a pour objet d'aider les enfants victimes des conflits armés, de contribuer à réparer le préjudice psychologique subi par les enfants, d'alléger leur souffrance en apportant une aide matérielle dans les régions touchées par la guerre et d'augmenter la sensibilisation à leur situation.
Date de l'agrément	10 octobre 2016
Nature de l'agrément	Agrément « partiel » accordé uniquement sur le fondement des dispositions prévues au 4 bis des articles 200 et 238 bis du code général des impôts hors dispositions 2^{ème} alinéa du 9° de l'article 885-0 V bis A et du 795-0 A du CGI.
Durée de validité de l'agrément	du 10 octobre 2016 au 31 décembre 2019
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 10 octobre 2016 et le 31 décembre 2019 au profit de la fondation Stichting War Child ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et les limites prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Ils n'ouvrent pas droit aux avantages fiscaux prévus à l'article 885-0 V bis A et 795-0 A du CGI.